

Protocole simplifié pour les plaines de vacances de Watermael-Boitsfort - été 2020 -

Document rédigé en fonction du « Protocole pour l'organisation de l'accueil temps libre des enfants durant les vacances d'été 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 » (*texte complet disponible sur demande au service Jeunesse*).

1 Conditions de participation

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'enfants puissent participer. Toutefois, il importe de protéger certains groupes afin de ne pas prendre de risque sanitaire.

Groupe à risque

Participants

Certains enfants sont plus susceptibles de développer une forme sévère de COVID-19. Des groupes à risques¹ ont été identifiés par les associations professionnelles de pédiatrie.

Les enfants appartenant à des groupes à risque ne doivent pas fréquenter la collectivité dans cette première phase de déconfinement. Les parents d'enfants présentant des maladies chroniques graves sont invités à consulter leur médecin traitant pour déterminer s'ils peuvent ou non fréquenter la collectivité.

Encadrants

Les activités sont encadrées par des personnes qui ne sont pas à risque. Si une personne est à risque et veut encadrer, elle doit obtenir l'autorisation d'un médecin.

Maladie

Chez les enfants d'âge scolaire :

Un enfant doit rester à domicile et ne peut pas fréquenter l'accueil s'il est malade ou présente :

- au moins l'un des symptômes majeurs suivants : fièvre, toux, difficulté respiratoire. D'autres symptômes : douleurs thoraciques, perte goût et d'odorat sont également à prendre en compte mais sont moins faciles à identifier chez les jeunes enfants.

- au moins deux des symptômes mineurs suivants : fatigue (altération de l'état général, irritabilité, pleurs...), rhinite (écoulement ou encombrement nasal), maux de gorge (pharyngite), anorexie, diarrhée aqueuse, myalgies, céphalées.

- une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...).

Un participant COVID-19 confirmé ou possible, présentant des symptômes légers, sans hospitalisation peut participer à l'activité 7 jours après le début des symptômes, à condition qu'il n'ait pas eu de fièvre au cours des 3 derniers jours ET qu'il ait également montré une amélioration considérable des symptômes.

Pour les encadrants :

Un cas possible de COVID-19 est une personne avec - au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente: toux; dyspnée; douleur thoracique; anosmie ou dysgueusie; OU - au moins deux des symptômes mineurs suivants¹, sans autre cause évidente : fièvre; douleurs musculaires; fatigue; rhinite; maux de gorge; maux de tête; anorexie; diarrhée aqueuse²; confusion aiguë²; chute soudaine²; OU - une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (BPCO, asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente².

Pour les participants ou les encadrants ayant été hospitalisés en raison d'une des formes majeures de COVID-19, la durée de l'isolement au domicile suite à la sortie d'hospitalisation et donc la date possible de retour en collectivité sera déterminée par le médecin traitant.

Gestion des inscriptions

L'inscription préalable des participants aux activités est nécessaire pour le respect des normes de sécurité sanitaire. Elle se fait au plus tard le jeudi précédent la semaine concernée.

Registres de présences

Les organisateurs établissent par bulle de contact :

- un registre de présences mentionnant les coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) des participants et des encadrants. Il peut être établi à l'avance, dès l'inscription et rigoureusement tenu à jour pendant l'activité.
- un registre reprenant les coordonnées des contacts extérieurs (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) tels que le personnel d'entretien.

Ces registres sont confidentiels, accessibles à l'équipe d'animation à tout moment de l'activité. L'exploitation des données est exclusivement réservée aux instances de traçage compétentes.

2. Mesures organisationnelles

Capacités d'accueil et organisation des bulles de contact

Tout est organisé et exécuté par bulles de contact de 50 personnes au maximum, y compris les encadrants. Les consignes s'appliquent aux déplacements, aux repas, à la sieste des petits, à l'hygiène personnelle, à l'utilisation du (petit) matériel, aux animations et à toutes les autres activités.

Ces bulles de contact doivent être stables au cours d'une même semaine mais peuvent varier de semaine en semaine.

Des bulles de vie de taille plus petite peuvent être organisées au sein d'une bulle de contact. Cela permet de s'adapter aux rythmes des participants, d'offrir des choix d'animations simultanées.

Au sein d'une bulle de contact, aucune distanciation physique n'est requise pour les enfants.

Les sorties où la bulle de contact entre en contact avec d'autres personnes et/ou d'autres bulles de contact, sont évitées autant que possible.

Chaque bulle de contact dispose de son/ses local/locaux. Leur accès est limité aux enfants et aux encadrants de cette bulle. Les activités doivent être réalisées par bulle.

Organisation de l'encadrement des enfants et des jeunes

L'équipe d'encadrement est stable au cours de la semaine. Les bulles de contact sont encadrées par une équipe d'encadrement fixe.

Le respect des normes d'encadrement en vigueur pour les opérateurs, suivant les divers agréments, restent d'application.

Organisation des arrivées et départs

Les mesures de sécurité sanitaire sont rappelées oralement lorsque le parent dépose son enfant pour la première fois.

Le présent protocole simplifié destiné aux parents leur est transmis. Celui-ci est réalisé par les organisateurs, en tenant compte des particularités de leur organisation.

La personne chargée d’emmener l’enfant ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19.

Lorsqu’il vient déposer son enfant, le parent porte un masque et respecte les mesures de distanciation physique. Il reste à l’extérieur du Centre.

Le temps d’échange oral avec le parent est nécessaire mais sera au maximum limité à l’essentiel.

L’arrivée des parents se fait préférablement de manière échelonnée mais ne doit pas être une entrave à la participation de l’enfant aux activités.

Préparation de la mise en place des activités

De manière générale, dans l’organisation d’activités, un temps préalable de préparation avec les équipes encadrantes est prévu.

Les mesures sanitaires et de sécurité doivent également être expliquées.

L’aménagement des locaux, des activités, l’encadrement des enfants et les interactions avec les parents doivent être pensés.

Des temps d’écoute ponctuels avec l’équipe encadrante doivent permettre de modifier, d’ajuster les pratiques quotidiennes.

Organisation de la sieste des petits

Pour les plus jeunes, un local de sieste doit être prévu où chaque enfant a sa couchette. Il n’en change pas durant toute la semaine.

Les parents amènent un couvre-lit, le doudou, l’oreiller pour faciliter le repos de l’enfant. Le dernier jour, l’encadrant rangera les affaires dans le sac de l’enfant en les gardant le plus loin de lui et en ne les secouant pas.

Il est recommandé d’aérer la pièce avant et après la sieste et, si possible, de laisser la fenêtre ouverte durant le temps de repos des enfants.

Organisation des repas

Les repas sont pris au sein de la bulle de contact. Si la bulle de contact est divisée, les enfants peuvent rester dans leur partie de bulle de contact pour le repas.

L’idéal est que chaque partie de bulle mange dans son local ou à l’extérieur si le temps le permet, dans le respect des règles sanitaires. Si les enfants mangent dans leur local, le nettoyage des tables est nécessaire avant et après le repas. Le lavage des mains avant et après le repas est indispensable.

Organisation de la santé

Référent médical

Chaque opérateur doit disposer d’un référent médical (médecin, groupement de médecins, maison médicale proche, etc.) joignable durant la préparation et le déroulement des activités.

Soins

Pour des raisons évidentes de coordination et de cohérence de la gestion de la santé, il est important qu’une personne, compétente et responsable, soit désignée pour s’occuper en priorité de la boîte de soins, de l’infirmier, des fiches de santé et des soins. Elle est le correspondant du référent médical notamment en cas de contamination

COVID-19.

Les soins (plaies, bosses et bobos) sont dispensés après lavage des mains ou utilisation du gel hydroalcoolique et éventuellement avec des gants. Le port du masque est obligatoire lors des soins.

Procédure d'urgence en cas d'infection COVID-19

En cas de suspicion, l'opérateur doit se référer au protocole de « gestion de cas ».

Si un participant ou un encadrant manifeste des signes cliniques liés au COVID-19, il reste à la maison et contacte son médecin traitant.

Si les symptômes apparaissent en cours d'activités:

- Pour le participant : un parent vient le chercher le plus rapidement possible. En attendant, il restera avec un adulte « en isolement », dans un local aéré prévu à cet effet. Il importe d'organiser cela de manière douce, sûre et adaptée aux enfants
- Pour l'encadrant, il rentre chez lui ou attend, dans le local d'isolement, qu'une personne vienne le chercher.

Un seul membre du personnel s'occupe du participant ou de l'encadrant en attendant son départ. Celui-ci doit porter un masque et éventuellement des gants.

Le local d'isolement est équipé d'un thermomètre digital sans contact, de gants et de masques.

Le local « d'isolement » doit être nettoyé et désinfecté entre chaque occupation.

Communication

Tous les acteurs impliqués dans l'activité (participants, parents, encadrants ...) sont informés des règles et des mesures prises.

Les consignes sont transmises selon plusieurs canaux coexistant.

3. Recommandations sanitaires et mesures d'hygiène

Le présent protocole est accompagné des annexes concernant les mesures d'hygiène.

4. Adaptation de l'activité

L'écoute et la prise en compte des besoins et des émotions des participants sont essentielles au bon déroulement des activités.

Il est primordial d'associer les participants au respect des consignes sanitaires : création et mise en place de visuels parlant pour eux, affiches sur le lavage des mains, utilisation ludique de la poubelle, etc.

Le respect des distanciations (1,5 m) doit être maintenu, autant que possible, entre les encadrants. Si des contacts rapprochés sont nécessaires durant l'activité, il est préférable que l'activité se réalise en extérieur. Le lavage des mains avant et après l'activité est essentiel.

Lorsque les infrastructures le permettent, l'utilisation des espaces extérieurs est à privilégier un maximum.

Lors des sorties, les bulles de contact suivent les mesures concernant le contact avec les autres. La composition de la bulle est maintenue, en n'autorisant aucune personne extérieure à y entrer. Lorsque l'on entre en contact avec d'autres personnes dans l'espace public (forêts, places publiques, rues...), on garde une distance suffisante avec ceux qui n'appartiennent pas à la bulle.

Les encadrants sont conscients de l'impact de la fatigue sur le système immunitaire des participants. Une attention toute particulière est apportée au respect du rythme de tous et de chaque participant.